

|  |
| --- |
| **AVERTISSEMENT sur l'utilisation des modèles de lettres**Nous vous rappelons que le site Dicotravail.com ne donne aucun conseil personnalisé. Les modèles de lettres ne constituent pas une consultation juridique ni une rédaction réalisée en fonction de votre cas personnel. Ce qui implique qu’avant toute démarche pouvant avoir des conséquences, nous vous conseillons de recourir au conseil d'un avocat, le site Dicotravail.com ne saurait en aucun cas s’y substituer.Il en résulte que la responsabilité de l'auteur ne saurait être recherchée du fait de l'utilisation des modèles de lettres. |

|  |
| --- |
| **Lettre de dénonciation à votre employeur des faits de harcèlement moral dont vous êtes victime de la part d'un collègue ou d'un supérieur hiérarchique** |

Prénom – Nom
Adresse
Code Postal – Ville

Nom de la Société
Adresse
Code postal – Ville

Lettre recommandée avec accusé de réception ou Lettre remise en main propre contre décharge

Dénonciation de harcèlement moral

Lieu, Date,

Madame, Monsieur,

J’exerce les fonctions de < indiquez votre fonction > au sein de votre entreprise depuis le < date >.

Je vous écris afin de dénoncer et de faire cesser les faits de harcèlement dont je suis victime de la part de < nom et prénom de la personne qui vous harcèle >.

En effet, je subis de sa part des agissements répétés suivants :

*Détaillez précisément les faits dont vous êtes victime.*

*Éventuellement :* Vous trouverez ci-joints les témoignages de mes collègues qui ont été témoins de ces agissements.

Ces faits dégradent mes conditions de travail ce qui a pour conséquence de porter atteinte à mes droits et à ma dignité, d’altérer ma santé physique et mentale et de compromettre mon avenir professionnel.

Les faits de harcèlement moral sont interdits par l’article L.1152-1 du code du travail et selon l’article L. 1155-2 du même code, toute personne qui se rend coupable de faits de harcèlement moral est punit d’un emprisonnement d’un an et d’une amende de 15 000 €.

Je vous rappelle également que selon l’article L. 1152-4 du code du travail, votre devoir en tant qu’employeur est de prendre toutes les dispositions nécessaires afin de prévenir des agissements de harcèlement moral, et que selon l’article L. 1152-5 du même code vous pouvez sanctionner les salariés ayant procédé à de tels agissements.

Par conséquent, je vous demande instamment de prendre les mesures appropriées afin de mettre un terme à cette situation.

Si vous ne le faites pas, je me verrais dans l’obligation de prévenir l’inspection du travail et de saisir le Conseil des Prud’hommes afin de faire cesser cette situation et de demander des dommages-intérêts pour le préjudice subi.

Je vous prie d’agréer, Madame, Monsieur, l’expression de mes salutations distinguées.

Signature